

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 25 juillet 2020
Présidence : Christophe AMALRIC**

N°2020-20

Objet : Service Infrastructures de Recharge Véhicules Electriques (IRVE) - Budget Annexe IRVE - Budget Supplémentaire 2020

L'an deux mil vingt et le 25 juillet à 9h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par le Président Christophe AMALRIC, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Syndical du 14 novembre 2019,
Vu le Budget Primitif 2020 ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Syndical du 12 décembre 2019,
Vu le Compte de gestion 2019,
Vu le Compte Administratif 2019,
Vu l'affectation des résultats 2019,
Vu le Budget Supplémentaire 2020 ci-joint,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe des IRVE 2020 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section de Fonctionnement : 50 000.00 €
Section d'Investissement : 33 948.91 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Supplémentaire du budget annexe des IRVE 2020

Article 3 : de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci jointe).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe AMALRIC

